



Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pris en charge dans le cadre du service public. Les résultats de cette enquête sont restitués dans un rapport annuel. Les communes sont responsables de l'élimination des déchets ménagers produits sur leur territoire. Elles peuvent transférer cette compétence à des établissements publics de coopération locale.

La compétence planification

Le **Conseil régional d'Ile-de-France** est en charge de la compétence planification de la gestion des déchets. Il a adopté en novembre 2009 le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), le PREDD (Déchets Dangereux) et le PREDAS (Déchets d'Activité de Soins). Le Conseil régional a également adopté le 24 juin 2011 le PREDIF (Plan de réduction des déchets d'Ile-de-France). Le PREDEC (Plan d'Élimination des Déchets de Chantier) a été voté en juin 2015 et devrait entrer en vigueur à partir du second semestre. Le PREDMA sera révisé en 2016.

La compétence Traitement

Au 1^{er} janvier 2014, 27 **syndicats** assurent le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire francilien pour 1279 des 1281 **communes** de la région ; soit pour 99.4% de la population. Il existe par ailleurs 4 syndicats de traitement dits « primaires » car ils délèguent tout ou une partie de leur compétence à d'autres syndicats de traitement. Seulement 2 communes exercent la compétence *Traitement* de façon autonome.

EPCL à compétence *Traitement* au 1^{er} janvier 2014

EPCL à compétence traitement

- 1 SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
- 2 Beauce Gâtinais Valorisation
- 3 CA Cergy Pontoise
- 4 SIDOMPE
- 5 SIDRU
- 6 SIEVD
- 7 SIMACUR Massy-Antony-Hauts-de-Seine
- 8 SIREDOM
- 9 SITREVA
- 10 SITRU
- 11 SMITDUMV
- 12 SMITOM Nord-Seine-et-Marne
- 13 SMITRIVAL
- 14 SYTRADEM

EPCL à compétence traitement et collecte

- 15 Syndicat TRI OR
- 16 SIETOM de la Région de Tourman-en-Brie
- 17 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 18 SIGIDURS
- 19 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 20 SIRM de Montlhéry
- 21 SIVATRU
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Senarts
- 23 SMIRTOM du Vexin
- 24 SMITOM Centre-Ouest-Seine-et-Marnais
- 25 Syndicat AZUR
- 26 Syndicat EMERAUDE
- 27 Syndicat TRI ACTION

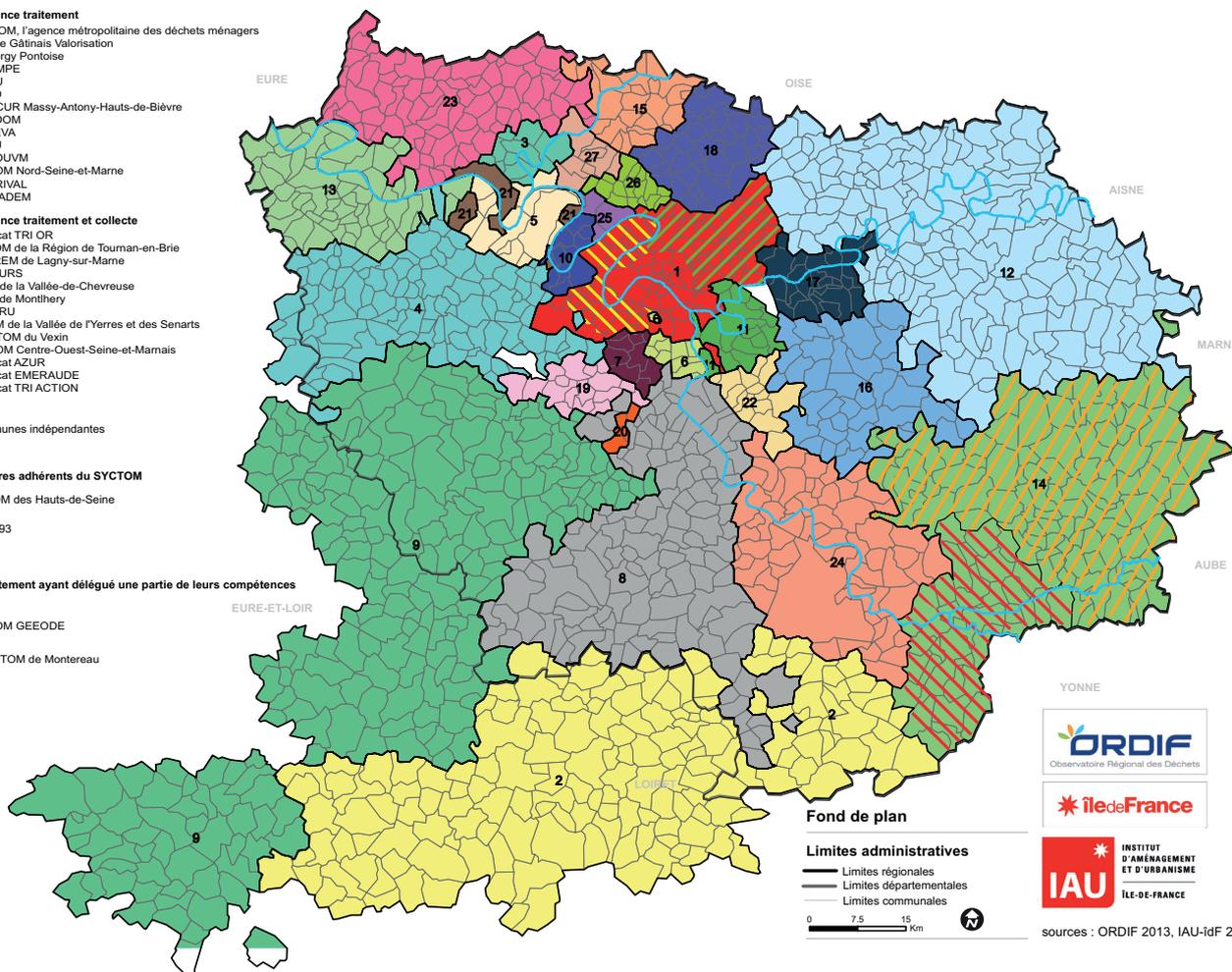
Communes indépendantes

Syndicats primaires adhérents du SYCTOM

-  SYELOM des Hauts-de-Seine
-  SITOM93

Syndicats de traitement ayant délégué une partie de leurs compétences au SYTRADEM

-  SMETOM GEEODE
-  SIRMOTOM de Montereau



Fond de plan

Limites administratives

-  Limites régionales
-  Limites départementales
-  Limites communales

0 7.5 15 Km

La compétence Collecte

Au 1^{er} janvier 2014, 79 structures intercommunales assurent la compétence *Collecte* en Ile-de-France pour 60% de la population, et 90 communes assurent cette compétence de façon indépendante pour 40% de la population.

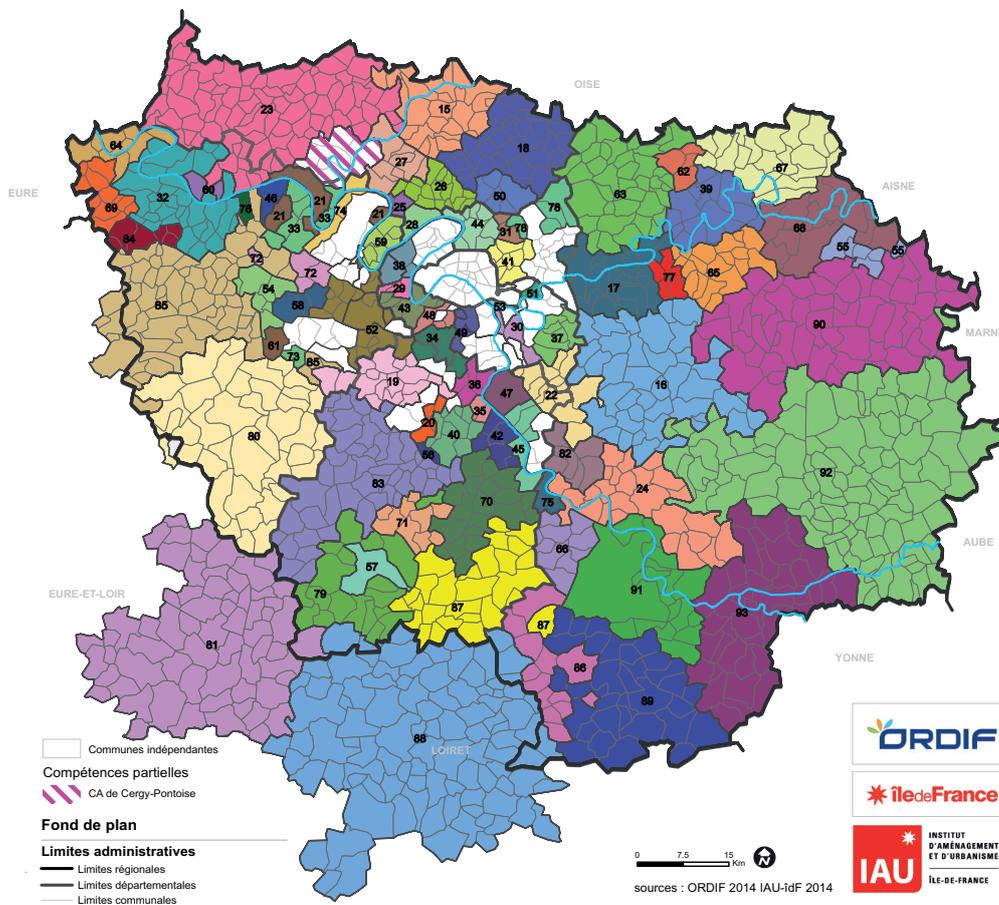
EPCL à compétence *Collecte* au 1^{er} janvier 2014

EPCL à compétence traitement et collecte

- 15 Syndicat TRI OR
- 16 SIETOM de la Région de Touman-en-Brie
- 17 SIETREM de Lagry-sur-Marne
- 18 SIGEURIS
- 19 SIOM de la Vallée-de-Chevreuse
- 20 SIRM de Montthéry
- 21 SIVATRU
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Senarts
- 23 SMIRTOM du Vexin
- 24 SMITOM Centre-Ouest-Seine-et-Marnais
- 25 Syndicat AZURIS
- 26 Syndicat EMERAUDE
- 27 Syndicat TRI ACTION

EPCL à compétence collecte

- 28 CA Argenteuil-Boisons
- 29 CA Coeur de Seine
- 30 CA de la Plaine Centrale du Val-de-Marne
- 31 CA de l'Aéroport du Bourget
- 32 CA de Mantes en Yvelines
- 33 CA des 2 Rives de la Seine
- 34 CA des Hauts de Bièvre
- 35 CA des Lacs de l'Essonne
- 36 CA des Portes de l'Essonne
- 37 CA du Haut Val-de-Marne
- 38 CA du Mont Valérien
- 39 CA du Pays de Meaux
- 40 CA du Val d'Orge
- 41 CA Est Ensemble
- 42 CA Evry Centre Essonne
- 43 CA Grand Paris Seine Ouest
- 44 CA Plaine Commune
- 45 CA Seine Essonne
- 46 CA Seine et Vexin
- 47 CA Sénart Val-de-Seine
- 48 CA Sud-de-Seine
- 49 CA Val-de-Bièvre
- 50 CA Val-de-France
- 51 CA Vallée de la Marne
- 52 CA Versailles Grand Parc
- 53 CC Charenton Saint-Maurice
- 54 CC Coeur d'Yvelines
- 55 CC de la Brie des Morins
- 56 CC de l'Épajonnais
- 57 CC de l'Étangpays Sud Essonne
- 58 CC de l'Ouest Parisien
- 59 CC des Boucles de la Seine
- 60 CC des Cotures en Vexin
- 61 CC des Etangs
- 62 CC des Monts de la Gaille
- 63 CC des Plaines et des Monts de France
- 64 CC des Portes de l'Île-de-France
- 65 CC du Pays Créçois
- 66 CC du Pays de Bièvre
- 67 CC du Pays de l'Ourcq
- 68 CC du Pays Fertois
- 69 CC du Plateau de Lammoye
- 70 CC du Val d'Essonne
- 71 CC entre Juine et Renarde
- 72 CC Gally Mauldre
- 73 CC Haute Vallée-de-Chevreuse
- 74 CC Poissy-Achères-Confans Sainte Honorine
- 75 CC Seine Ecole
- 76 CC Seine Mauldre
- 77 SAN du Val d'Europe
- 78 SEAPFA
- 79 SEBIRE de la Région d'Étampes
- 80 SICTOM de Rambouillet
- 81 SICTOM de la Région d'Auneau
- 82 SICTOM de Senart
- 83 SICTOM du Hurepoix
- 84 SICTOMP
- 85 SIED
- 86 SIEDM de la Région de Boissy-aux-Cailles
- 87 SIRDOM de Milly-la-Foret
- 88 SIRDOMP de Prévillevres
- 89 SMETOM de la Vallée-du-Loing
- 90 SMICTOM de Coulommiers
- 91 SMICTOM de la Région de Fontainebleau
- 92 SMETOM GEEDE
- 93 SIRMOTOM de Montereau



□ Communes indépendantes

Compétences partielles

▨ CA de Cergy-Pontoise

Fond de plan

Limites administratives

— Limites régionales

— Limites départementales

— Limites communales

0 7.5 15 km

sources : ORDIF 2014 IAU-idf 2014



Aurora MEDIUM

Chef de projets DMA et REP
 Courriel : a.medieu@ordif.com
 Tel. 01 83 65 40 61



En savoir plus : www.ordif.com

Le document complet : Le rapport Déchets Ménagers et Assimilés 2013

Une autre synthèse : La gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2013